

# éditoriaux & opinions

## Panique chez ces messieurs du CAC 40



**POINT DE VUE**  
**TITA A. ZEÏTOUN**

Commissaire aux comptes,  
présidente d'Action de Femme

**Certains diraient que** des choses plus importantes pourraient être à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale ou du Sénat qu'un projet de loi sur la présence des femmes dans les conseils d'administration. Mais l'essentiel est de faire avancer l'égalité dans tous les domaines sociaux, financiers, économiques. Et l'exemple sera suivi dans d'autres domaines. Théoriquement, ce projet de loi prévoit 20 % de femmes administrateurs (ou membres du conseil de surveillance) dans les sociétés cotées en Bourse dans les trois ans qui suivraient la promulgation de la loi et 40 % dans les six ans. Et alors que le retour du Sénat

n'est pas encore effectué, haro sur le baudet, les dirigeants se sont précipités, opportunément stimulés par le Medef et l'Association française des entreprises privées (Afepe), et proposent dans le cadre de leur conseil, au vote des actionnaires lors de leur prochaine assemblée générale, des candidatures de femmes administrateurs.

**Les hommes ont anticipé,** et du fait que malgré les nombreuses suggestions qui ont pu être effectuées avant l'éventuelle loi, il est humain de se poser une question : ou les hommes ont cru que les femmes étaient en nombre insuffisant pour être mem-

bres des conseils et se sont précipités de crainte de n'avoir que des ringards à recruter dans les trois prochaines années ; ou les hommes ont estimé que prendre les devants était une très bonne chose pour l'image qu'ils doivent donner de leur société.

**Il y a des cas surprenants** dans les propositions récentes, dont personne ne sera passé à côté : Bernadette Chirac, 76 ans, rejoint LVMH auprès de Delphine Arnault nommée à 28 ans, il y a quatre ans. Un exemple où l'inter-génération sera un modèle pour les prochaines années. Le top par ailleurs concerne Vallourec, société jusqu'alors entièrement masculinisée qui accueillerait deux femmes dans son conseil de surveillance, Alexandra Schaapveld et Vivienne Cox. À ce jour, les autres sociétés du CAC 40 à avoir proposé des candidatures féminines sont Axa, Sanofi, Vivendi, Lafarge, PPR et Valeo. Alors que la principale justifica-

tion du faible nombre de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance provenait du fait « qu'il n'y avait pas de femmes » suffisamment compétentes, tout à coup, voici des hommes avec une imagination débordante.

Et, il faut le savoir, des milliers de femmes, compétentes évidemment, sont prêtes à combler les insuffisances. Lors des nominations effectives et lorsque chacun comptera les siens, en l'état actuel des choses, Vivendi aura 33 % de femmes dans ses instances dirigeantes. Cette société qui, pendant de très nombreuses années, n'a pas été la meilleure élève de sa classe dans ce domaine, dépassera alors la société BNP Paribas, qui fut la première société de l'indice CAC 40 à avoir quatre femmes représentant 25 % des administrateurs de cette société.

**Après des années de misogynie,** les années élitistes font leur apparition pour ne pas se laisser manger la laine sur le dos par une loi. Les hommes n'aiment pas

que qui que ce soit leur impose quoi que ce soit. Aussi les sociétés préféreront-elles adopter les premières des femmes dans leur conseil d'administration (ou de surveillance) plutôt que de se faire dicter la loi.

**Nous constaterons** au cours des années futures des ajustements pour que chacun puisse se prévaloir du mieux, du plus, du meilleur. Et les femmes dans tout cela acceptent-elles de cœur joie... ? Elles apprécieront certainement d'être retenues, ne serait-ce que pour être connues et reconnues à leur juste valeur. Le vieil adage « Moi homme, toi femme, moi te choisir, toi accepter... », vous connaissez le rôle de Tarzan et de Jane... semble être très actuel.

À propos, trois sociétés de l'indice CAC 40 sembleraient rester pour l'instant masculines : il s'agit de EADS, Capgemini et de STMicroelectronics... Mais tout vient à temps à qui sait attendre. ■

### PLANÈTE WEB



#### Le permis à points expliqué par le gouvernement

Le site [permisdeconduire.gouv.fr](http://permisdeconduire.gouv.fr) détaille le fonctionnement du permis à points. Les automobilistes peuvent y apprendre comment les points sont retirés par infraction et où consulter leur solde de points. Il permet de tout savoir sur les différents permis et sur la conduite accompagnée. Il propose également une rubrique « Permis à points, faisons le point » où on apprend par exemple que 9 accidents mortels sur 10 sont causés par une infraction au code de la route.

PERMIS À POINTS, FAISONS LE POINT.

#### Notre classement exclusif des meilleurs lycées de France

Le ministère de l'Éducation nationale a publié la liste des lycées publics et privés avec des indicateurs chiffrés permettant de juger sur pièces la vraie qualité d'un établissement. [Latribune.fr](http://Latribune.fr) publie ce classement afin de vous permettre de bien piloter la réussite scolaire de vos enfants.

## Ces banques de l'ombre responsables de la crise

**La crise financière** a remis à l'ordre du jour le débat sur l'architecture du système financier américain et international. La commission bancaire du Sénat des États-Unis a voté cette semaine le projet de réforme de la régulation financière... « Nous

contrôle aux plus grandes institutions financières du pays, alors que le très populaire secrétaire au Trésor, Timothy Geithner, a critiqué cette disposition qui limiterait considérablement les activités de la Fed. Elle ne se verrait plus confier que la supervision

réaliser un nouveau « It's a Wonderful Life Today », le héros du film serait probablement Fannie Mae ou Freddie Mac, deux agences fédérales d'État dont finalement personne ne parle alors qu'elles sont à l'origine de la crise !

Il s'agit de corporations financières peu réglementées créées aux États-Unis dès 1916 pour stimuler les crédits vers des secteurs cibles de l'économie et pour rendre plus efficaces les marchés financiers. Ces mastodontes n'ont même pas accès au prêteur en dernier ressort qu'est la banque centrale ! Surtout, et c'est là que se trouve le cœur du problème, l'activité principale de ces acteurs surpuissants consiste aujourd'hui à racheter des actifs déjà titrisés, ou des CDO déjà construits. Ils sont donc aujourd'hui au centre du « shadow banking », ce qu'on appelle le virtuel financier.

**Ce sont ces produits « en chaîne et enchaînés »** qui ont largement été utilisés par Goldman Sachs, Bear Stearns et Lehman Brothers et qui ont, faut-il le rappeler, largement bouleversé l'efficacité des politiques monétaires... Ce n'est donc pas la titrisation et les produits dérivés qui constituent la cause de la crise financière, mais bien leur négociation dans des opérations virtuelles de marché principalement par les agences gouvernementales.

La première caractéristique de ce « shadow banking », c'est que les banques elles-mêmes ne contrôlent plus les montants investis et les produits saucissonnés en chaîne. Si les banques ont de prime abord la possibilité de rappeler ces produits, il faut dire aussi que 1,25 trillion de dollars de MBS depuis l'année dernière ont été achetés par Fannie Mae et Freddie Mac. Non seulement ces



BLOOMBERG

produits s'échangent toujours, mais surtout, les montants achetés ne correspondent toujours pas aux valeurs des premières structurations. Pourtant c'est bien de ce « shadow banking » virtuel qu'est née la crise avec en ligne de mire ces agences gouvernementales fédérales. Et c'est à ce titre qu'il devrait bénéficier d'une intervention appropriée. Mais fort de ce constat, ce ne sont pas les banques qui devraient bénéficier du plan Tarp ou des fonds publics. Ce ne sont pas de nouveaux contrôles bancaires dont on a besoin mais bien d'un renforcement des contrôles du « shadow banking » !

Nous avons parfaitement conscience du fait que la Fed demande de plus en plus à ces banques de l'ombre de racheter l'essentiel des créances douteuses pour essayer encore et encore d'assainir le marché. Cependant, il est particulièrement surprenant de voir le monde s'enflammer sur ce monde d'une grande opacité. Il est encore plus surprenant de voir évoquer des thérapies keynésiennes pour remédier à la crise financière alors que ces dernières ne traitent finalement que les conséquences du problème. C'est aux agences gouvernementales qu'il faut imposer des normes réglementaires plus strictes et des recherches plus poussées. Les interventions publiques en direction du secteur bancaire n'interviennent qu'ensuite et en seconde intention pour assainir tout le « shadow banking ». ■



**POINT DE VUE**  
**PASCAL DE LIMA**

Économiste en chef d'Altran Financial Services et enseignant à Sciences po

sommes désormais tout près de l'adoption d'une véritable réforme de la finance qui établira une surveillance et une responsabilité pour notre système financier », a commenté le président Barack Obama. Portée par le président américain en mars 2009, la réforme a pour objectif le durcissement des contrôles publics du système financier américain. Mais le Sénat veut limiter ce

d'une quarantaine d'institutions, au lieu des quelque 6.000 banques à l'heure actuelle.

**Pourtant, beaucoup d'énergie** a été dépensée pour tenter d'apporter la lumière à une crise financière qui reste somme toute assez simple à comprendre : il faudrait, comme dans la médecine, traiter la cause du problème et non ses conséquences. S'il fallait

**LA TRIBUNE**

Édité par : La Tribune SAS  
26 rue d'Oradour-sur-Glane  
CS 91522  
75 525 Paris Cedex 15  
Standard : 01 44 82 16 16  
Président, directeur de la publication : **Alain Weill**.  
Directrice générale : **Valérie Decamp**.

Directeur des rédactions : **Erik Izraelwicz**.  
Directeurs adjoints : **Sophie Gherardi**, **Pierre-Angel Gay**.  
Rédaction en chef : **Odile Esposito** (Industrie et Services), **Jean-Baptiste Jacquin** (Technologies et Médias), **François Lenglet** (Économie, Politique, International), **Muriel Motte** (Marchés et Finance), **Olivier Provost** (latribune.fr), **Philippe**

**Mabille** (éditorialiste), **Christophe Bazire** (Édition).  
Directeur artistique : **Éric Béziat**.  
Publicité : La Tribune Régie.  
Directrice de publicité Pôle financier : **Ghislain Boyer**.  
Directrice de publicité International : **Carole Grémillot**.  
Directeur marketing : **Arnaud Jaouen**.  
Directeur de la diffusion : **Pascal Poli**.

Impression : Paris Offset  
Print - 30 rue Raspail 93230  
La Courneuve : MOP  
Vitrolles : Ouest Print,  
Bournezeau : Nancy Print.

**Service Abonnement :**  
Numéro vert : 0800 13 23 33  
(appel gratuit). Fax abonnements : 01 44 82 17 92.  
Abonnez-vous sur [LATRIBUNE.fr](http://LATRIBUNE.fr).

USA - USPS # 0117531  
Periodical paid at Champlain N.Y. and additional mailing offices. For details call 185 at 1(800) 428 3005.  
Distribué par les NMPP.  
Commission paritaire : 0914C85607  
ISSN 0989-1922 - Contacter le service diffusion au 01 44 82 17 80.

LA TRIBUNE est une publication La Tribune Holding  
Principal associé : News Participations  
Président : Alain Weill  
Directeurs généraux : Marc Lauffer, Valérie Decamp

FEDERATION DU LIVRE  
MARQUE SYNDICALE  
IMPRIMÉ EN FRANCE  
PRINTED IN FRANCE  
Reproduction intégrale ou partielle interdite sans l'accord de l'éditeur. Art. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle  
OJD PRESSE PAYSANTE 2009